



# Feuille de route du Comité stratégique de filière d'Occitanie

pour l'éolien en mer flottant



© Leo Arcangeli / Région Occitanie

Le 2 juin 2025  
Port-La Nouvelle



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée





Crédit photo : ©Préfecture Occitanie



Crédit photo : ©Arnaud Spani

Deuxième puissance maritime mondiale, la France peut s'appuyer sur un potentiel éolien en mer unique pour accélérer la transition et la souveraineté énergétiques. Dès le début des années 2010, l'État a encouragé le développement de l'éolien en mer en lançant le premier appel d'offres pour des parcs éoliens posés. L'État s'est également engagé vers l'éolien flottant, en impulsant une dynamique d'innovation autour de cette technologie d'avenir et encore naissante : l'appel à projets lancé par l'ADEME en 2015 a permis de financer quatre projets de fermes pilotes, dont Eolmed et Eoliennes flottantes du Golfe du Lion (EFGL) en Occitanie qui seront mises en service prochainement.

À l'issue d'un long processus de concertation initié dès 2014 jusqu'au débat public « La mer en débat » de 2024, l'État a fixé des objectifs lisibles et ambitieux pour le développement de l'éolien en mer en Méditerranée. D'ici 2050, la façade méditerranéenne accueillera près de 5,8 GW d'éolien offshore, soit sept parcs commerciaux, dont une majorité au large des côtes d'Occitanie.

L'Occitanie dispose déjà d'atouts majeurs, avec un tissu d'acteurs économiques, industriels et académiques mobilisés, et des infrastructures portuaires de pointe sur le port de Port-La Nouvelle. Ces atouts permettront à l'Occitanie d'être prête dès 2028 pour accueillir la construction des premiers parcs commerciaux de Méditerranée.

Il s'agit désormais d'accélérer le déploiement de cette nouvelle filière, qui pourrait devenir le moteur de l'économie bleue dans la région, contribuer à la diversification de l'économie locale et participer au rééquilibrage territorial, en générant activité et emploi, notamment dans les départements littoraux, particulièrement touchés par le chômage, et en favorisant l'émergence d'une nouvelle offre touristique. Pour réussir ce pari et amplifier la dynamique à l'œuvre, l'État et la Région souhaitent mobiliser l'ensemble des acteurs concernés au sein d'un Comité stratégique de filière et autour d'un projet de territoire équilibré et fédérateur qui bénéficie à tous les acteurs du territoire : les ports, les entreprises, les industries, ainsi que l'ensemble des professionnels de la mer, notamment les pêcheurs, mais aussi les salariés et demandeurs d'emploi de la région, et au-delà, les collectivités et la population locale.

**Pierre-André Durand**  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Préfet de la région Occitanie

L'aventure de l'éolien en mer flottant a commencé en Occitanie il y a dix ans avec l'appel à projet des fermes pilotes pré-commerciales lancé en 2015. Dès la création de la Région en 2016, l'ambition région à Energie Positive 2050 a été lancée et la Région Occitanie, forte des atouts majeurs de son territoire, s'est investie dans une stratégie globale de développement de cette filière émergente de l'éolien en mer flottant.

Dès 2016 la décision d'investissement dans l'extension du port de Port-La Nouvelle a été prise et ce projet, déjà dans les cartons, a pris tout son sens par le dialogue engagé avec les lauréats de ces fermes pilotes EOLMED et EFGL avec qui la Région a compris très vite le rôle majeur des ports, spécifiquement pour le flottant. Par la suite, la Région a mené de front les 6 axes de la stratégie élaborée en 2017 avec notamment le go/no-go des travaux portuaires en octobre 2018 (autorisation préfectorale), le PACTE de Narbonne en novembre 2018 où déjà plus de 300 acteurs économiques identifiaient le potentiel de cette filière. Aujourd'hui l'Occitanie est prête. Prête à répondre aux besoins portuaires des lauréats de l'AO 6 déjà connus, Eoliennes flottantes d'Occitanie et Méditerranée Grand Large, prête à former des jeunes pour participer à ces projets, prête avec plusieurs centaines d'entreprises locales, regroupée dans la dynamique WindOcc, qui pourront répondre aux appels d'offre des lauréats et de leurs sous-traitants.

Avec ce Comité stratégique de filière nous allons ensemble plus loin, dans plus d'attractivité et d'influence, par notre capacité d'accueillir de nouveaux acteurs industriels aux côtés de précurseurs comme le groupe mondial SLB, parce qu'il faut que nous accueillions plus de financements pour parfaire les installations portuaires, avec France 2030 et une reconnaissance par l'Europe du rôle de notre port pour que la filière de l'éolien en mer soit avant tout une filière européenne.

La Région Occitanie, fière du chemin parcouru, partage aujourd'hui sa feuille de route avec l'Etat et aux côtés de ses deux ports de commerces, Sète et Port-La Nouvelle, port dédié à la transition énergétique, de tous les acteurs économiques persuadés du potentiel d'emploi de cette filière, des pêcheurs qui ont su dépasser leurs oppositions pour construire les outils de coexistence avec les parcs, de son Parlement de la mer où les élus et usagers du littoral imaginent déjà des retombées positives de l'éolien en mer pour les citoyens et les touristes.

**Carole Delga**  
Présidente de la Région  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

# Des objectifs ambitieux et partagés pour l'éolien en mer

Ces dernières années, la France s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de développement de l'éolien en mer, notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 (PPE2). D'ici 2050, le parc éolien *offshore* français devrait atteindre une capacité de 45 GW, et représenter autour de 25 % du mix électrique français. L'éolien en mer est ainsi amené à jouer un rôle majeur pour garantir l'indépendance énergétique de la France, et atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

En Occitanie, la Région s'est également fixée une feuille de route ambitieuse pour contribuer à la transition énergétique de son territoire. Au travers de la stratégie Région à Énergie Positive 2050, l'éolien flottant occupe une place centrale, avec un objectif de 38 % de production de l'électricité renouvelable.

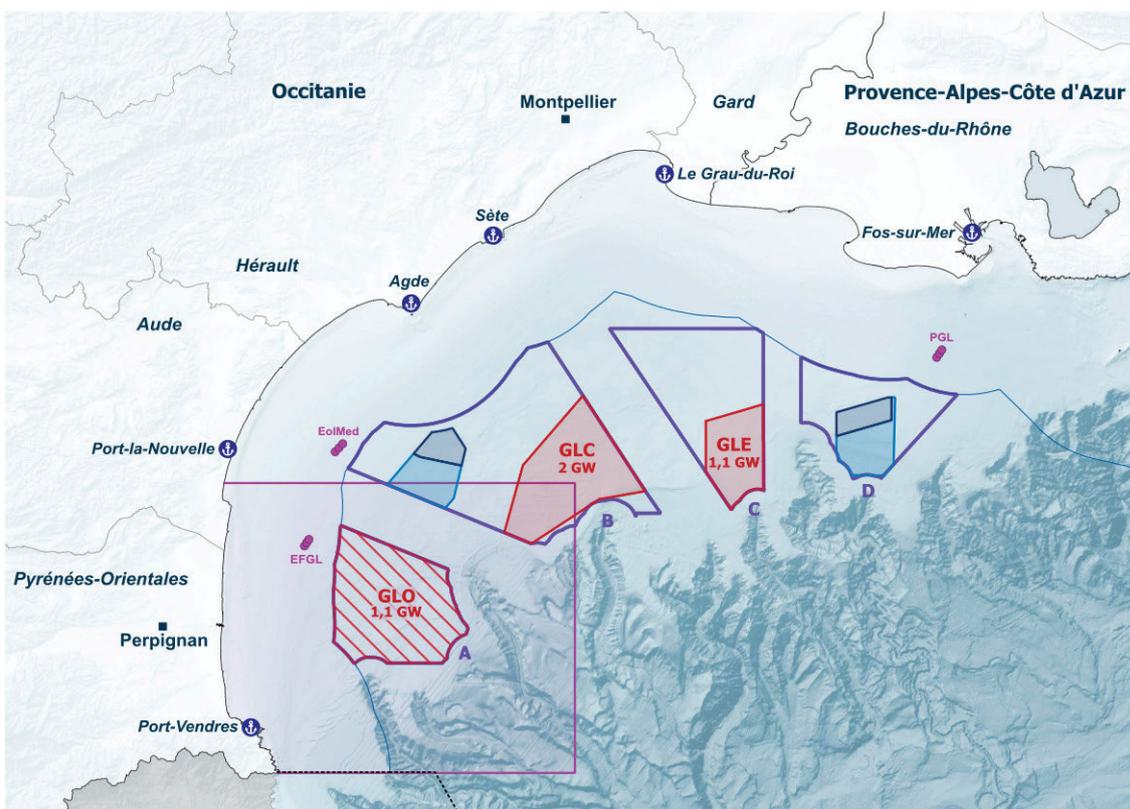
Afin de concrétiser ses ambitions, l'État a lancé plusieurs exercices de planification, dont le débat public « La mer en débat » organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) entre fin 2023 et début 2024. À l'issue de ce travail, une décision interministérielle structurante a été publiée, qui identifie pour chaque façade les objectifs et les zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et 2050. La filière dispose donc désormais d'un cap clair, cohérent avec les engagements du Pacte État-Filière signé en 2022 à Port-La-Nouvelle.

La façade Méditerranée offre des conditions particulièrement favorables au déploiement de l'éolien en mer. Ainsi, l'objectif fixé pour la Méditerranée est d'accueillir sept parcs commerciaux d'ici 2050, pour une puissance totale d'environ 5,8 GW. Avec la mise en service des trois projets de fermes pilotes Provence Grand Large (PGL), Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL) et Eolmed, la Méditerranée fait figure de pionnière en matière d'éolien flottant. De plus, les deux premiers parcs commerciaux d'environ 250 MW (AO6) ont été attribués fin 2024, respectivement à Ocean Winds pour le parc situé au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault et à EDF. Renouvelables pour le parc situé au large de Fos-sur-Mer.

À l'échelle de la façade, l'Occitanie est la principale région concernée par le déploiement de l'éolien flottant. En effet, les côtes d'Occitanie accueilleront la majorité des sept parcs planifiés en Méditerranée française. De plus, avec le port de Port-La-Nouvelle, l'Occitanie se positionne comme un acteur incontournable pour accueillir une part importante des activités de construction et de maintenance des parcs éoliens de Méditerranée.

Après la planification, c'est désormais une phase opérationnelle de mise en oeuvre et d'accélération du déploiement commercial de l'éolien flottant qui s'amorce.

## Zones prioritaires de développement de l'éolien en mer



Système de coordonnées : EPSG 3857 (pseudo-mercator)

### Zones prioritaires

- Zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans
- Zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050

### Eolien flottant

- Projets éoliens pilotes
- Zones retenues pour l'appel d'offres des parcs d'environ 250 MW (AO6)
- Zones retenues pour l'appel d'offres des parcs d'environ 500 MW (AO9)
- Zones propices au développement de l'éolien en mer

### Limites administratives et toponymie

- Limite de région
- Limite de département
- Préfecture
- Principaux ports
- Parc naturel marin du golfe du Lion

### Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales (12 milles)
- Limite des eaux sous souveraineté ou juridiction revendiquée par la France n'ayant pas fait l'objet d'un accord de délimitation avec un autre Etat

Sources  
 Zones prioritaires / Eolien flottant : DGEC  
 Limites administratives : IGN - Délimitations maritimes : Shom -55 Fonds bathymétrique : EMODnet



## Un comité stratégique de filère pour soutenir et structurer la dynamique engagée

L'éolien en mer offre des opportunités à saisir pour le territoire. En effet, le développement d'une nouvelle filière industrielle est un vecteur d'activité économique potentielle considérable, susceptible de générer de nouvelles sources d'activité et d'emploi. Par ailleurs, l'éolien en mer se présente comme une occasion inédite pour l'Occitanie de diversifier sa base industrielle, dans une logique de rééquilibrage territorial vers ses départements littoraux, qui présentent de forts taux de chômage et de pauvreté.

Dès 2018, avec le « Pacte de Narbonne », la Région Occitanie a impulsé une dynamique pour faire émerger une véritable filière autour d'atouts stratégiques :

- des infrastructures portuaires de pointe, idéalement situées dans la zone de développement des futurs parcs, qui permettent au port de Port La Nouvelle, grâce à des investissements massifs, de se positionner comme un port spécialisé sur l'éolien flottant.
- un tissu industriel robuste, autour d'un réseau de plus de 200 acteurs (développeurs, entreprises, start-up), animé par Wind'Occ, et d'industriels moteurs tels que SLB, qui se positionne stratégiquement sur l'éolien en mer.
- un écosystème académique dynamique et d'excellence, propice au développement d'innovations permettant aux entreprises de relever les défis technologiques, de formations spécialisées dans le domaine des énergies renouvelables.
- une présence accrue dans l'écosystème, avec l'accueil d'événements (FOWT, Assises économiques de la mer, etc.) et de coopérations européennes.



Par ailleurs, la mobilisation du Parlement de la mer a contribué à favoriser l'acceptabilité de l'éolien en mer vis-à-vis du monde de la pêche, le plus concerné par les co-usages.

Au regard de ces enjeux et ambitions, l'État et la Région Occitanie ont souhaité créer un Comité stratégique de filière pour l'éolien en mer d'Occitanie. L'objectif est de piloter une feuille de route partagée pour structurer et amplifier cette dynamique, afin de maximiser les effets attendus sur le territoire autour d'une vision commune.

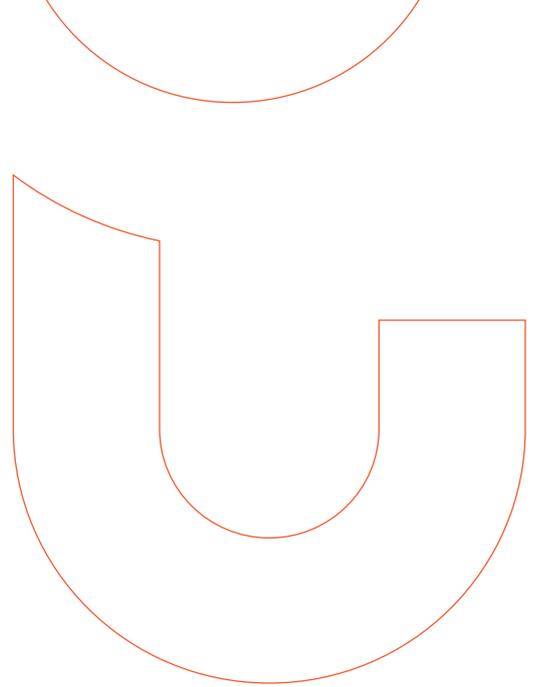
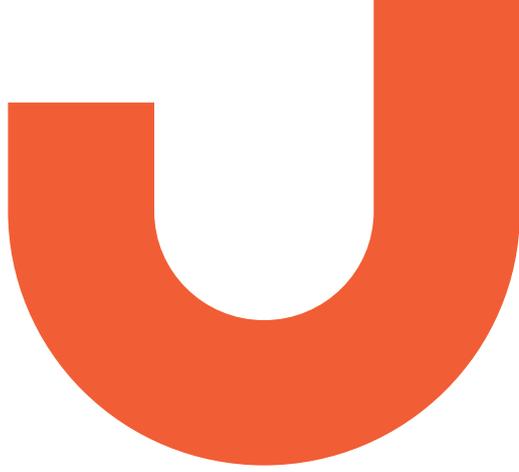
Cette instance a vocation à rassembler autour de l'État et de la Région, l'ensemble des acteurs économiques de l'éolien flottant en Occitanie, afin de traiter tous les enjeux de la filière, de l'amont à l'aval : infrastructures portuaires, industrie, emploi, formation, etc. Elle permettra également de prendre en compte les effets indirects de l'éolien en mer, afin de concilier son développement avec les activités touristiques et les autres usages, liés notamment à la pêche.

Plus encore, cette initiative doit permettre de faciliter l'acceptabilité des projets auprès de la population locale, et permettre une meilleure appropriation par les habitants des enjeux liés à ce projet d'avenir pour le territoire.

Au sein de ce Comité stratégique de filière, il s'agira ainsi de formaliser un cadre stratégique et une vision partagée autour d'un projet de territoire équilibré, juste et concerté, avec des objectifs opérationnels concrets pour optimiser le déploiement de cette stratégie et maximiser les retombées sur le territoire.

Présidé conjointement par le préfet de région et la présidente du conseil régional, ce comité rassemblera, aux côtés des services et opérateurs de l'État (dont la DREETS, la DREAL, l'ADEME, le Rectorat et France Travail) ainsi que des services et élus de la Région : l'agence Ad'Occ, le Pôle Mer méditerranée, les représentants de la filière (Syndicat des énergies renouvelables, France Renouvelables, Union des industries et des métiers de la métallurgie, Chambre de commerce et d'industrie, principaux donneurs d'ordre) ainsi que les ports de Port-La-Nouvelle et de Sète.

Le Comité stratégique de filière s'appuiera sur la dynamique Windocc et sur l'expertise des instances et groupes de travail existants, notamment le Parlement de la Mer et mandatera, dès que nécessaire, des groupes *ad hoc*.



## Ports : aménager des infrastructures de pointe

L'industrie de l'éolien flottant requiert des aménagements portuaires spécifiques (quais lourds, tirants d'eau importants, etc). Dans le cadre de sa stratégie portuaire, la Région Occitanie a pris en 2016 la décision stratégique de faire du port de Port-La-Nouvelle une infrastructure de pointe en matière d'éolien flottant. En complément, le port de Sète se positionne comme base arrière opérationnelle pour assurer le stockage de composants et la fabrication de pièces de second œuvre.

À Port-La-Nouvelle, la Région Occitanie et son concessionnaire, la SEMOP de Port-La-Nouvelle, ont investi depuis 2019 près de 400 M€ pour permettre l'accueil des fermes pilotes, puis des premiers parcs commerciaux. À travers ces investissements, il s'agit de doter le port d'une infrastructure flexible, capable d'assurer l'ensemble des étapes d'un projet d'éolien flottant : assemblage des flotteurs, intégration, maintenance, etc. Grâce à ces aménagements structurels engagés de longue date, le port de Port-La-Nouvelle a été en mesure d'accueillir un chantier d'assemblage pour les flotteurs de la ferme Eolmed, et réalisera en 2025 l'ensemble des activités d'intégration des fermes pilotes Eolmed et Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL).

Afin d'être prêt dès 2028 pour l'assemblage des premiers parcs commerciaux de Méditerranée, le port a conçu le projet

NOUVEOL, dernière étape d'aménagement du port pour passer à l'échelle industrielle la production d'éoliennes en mer. Pour finaliser le financement de ce projet, le port a candidaté à l'appel à projets (AAP) France 2030 « Infrastructures portuaires », opéré par l'ADEME.

Par ailleurs, une attention spécifique sera apportée au raccordement électrique de la zone industrialo-portuaire de Port-La-Nouvelle, afin de permettre l'accueil d'activités énérgo-intensives. Dans le cadre de son Schéma décennal de développement du réseau (SDDR), RTE a identifié Port-La-Nouvelle comme zone de priorité P3 pour le raccordement de l'industrie, conditionnant l'accélération du raccordement à un engagement des industriels ; un travail sera mené dans ce sens avec les acteurs implantés ou souhaitant s'implanter sur le port.

Enfin, le Comité stratégique de filière suivra de près l'intégration du port de Port-La-Nouvelle au sein du réseau trans-européen de transport (RTE-T), dans le cadre de la candidature déposée par la Région Occitanie. Il s'agira notamment de susciter l'adoption d'un acte délégué auprès de la Commission européenne pour reconnaître le port dans le réseau centre, afin de lui donner accès aux financements du Mécanisme d'Intervention en Europe.

# Objectifs



Sécuriser la finalisation des aménagements du port de Port-La-Nouvelle, en mobilisant toutes les sources de financement nécessaires, notamment les subventions attribuées par l'AAP France 2030 « Infrastructures portuaires ».



Soutenir l'intégration du port de Port-La-Nouvelle au réseau trans-européen de transport (RTE-T), dans le cadre de la candidature en cours.



Sécuriser le raccordement électrique de la zone industrialo-portuaire de Port-La-Nouvelle, afin de répondre aux besoins identifiés par les industriels.



# Industrie : structurer une filière régionale robuste et adaptée aux besoins

Depuis 2017, la dynamique Wind'Occ soutient et anime un réseau de plus de 200 acteurs positionnés ou susceptibles de se positionner sur l'éolien en mer. Ces travaux ont permis de mobiliser plusieurs pôles de compétences industrielles en mesure de répondre aux besoins des acteurs de l'éolien flottant : la mécanique et les industries métalliques dans le Biterrois, la Mecanic Valley dans le Lot et l'Aveyron, les acteurs de l'exploitation et de la maintenance, les fabricants de drones, robots sous-marins, capteurs, etc.

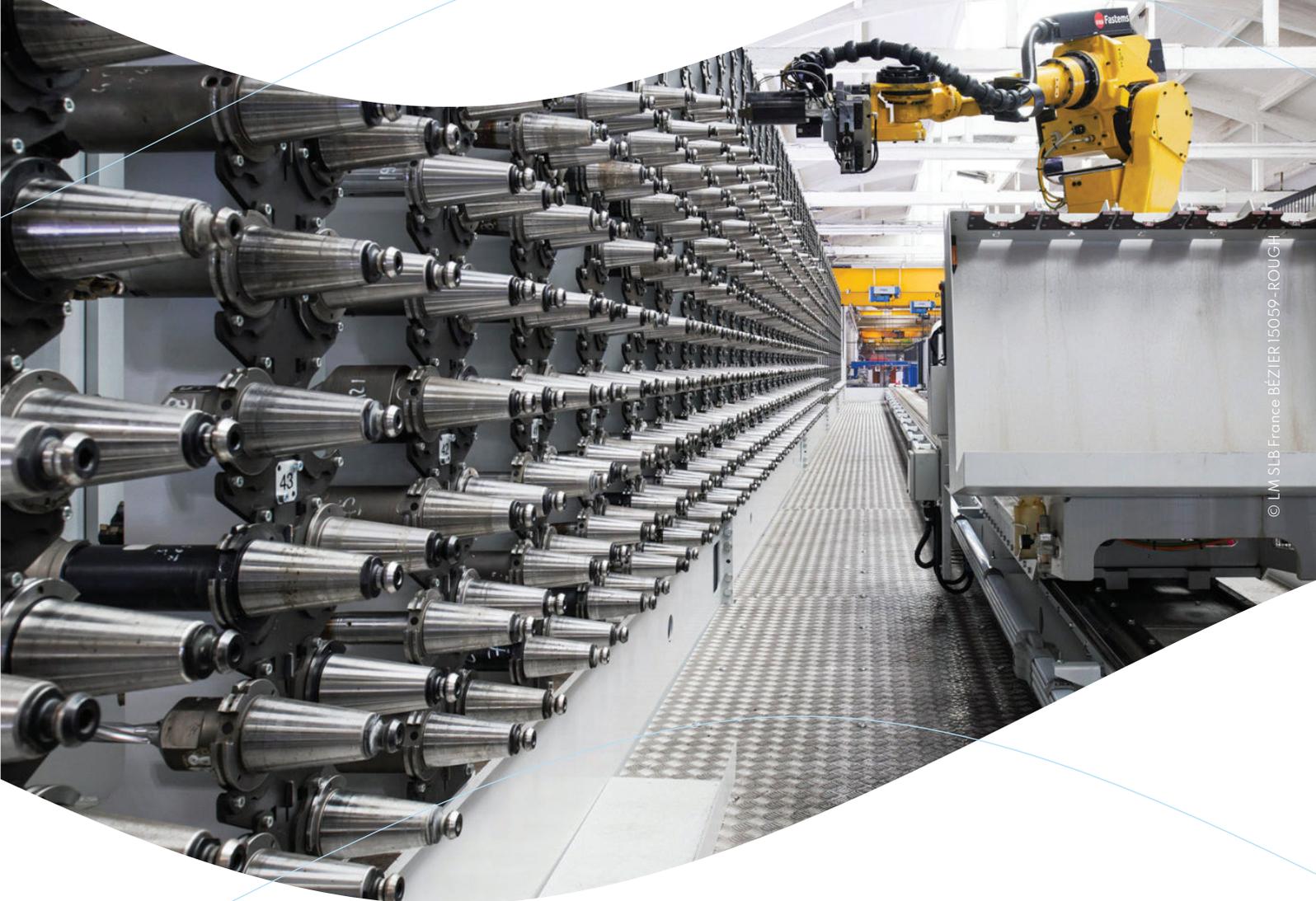
La planification du déploiement des parcs éoliens flottants commerciaux rendue publique en fin d'année 2024 offre une bonne visibilité sur les marchés à venir et permet d'accélérer la structuration et le développement des filières industrielles associées. Il s'agira pour l'Occitanie d'offrir aux grands donneurs d'ordres un écosystème industriel et portuaire compétitif, capable de répondre à leurs besoins pour maximiser le contenu local de leurs projets. Pour rappel, la filière s'est engagée, lors de la signature du Pacte État-filière en 2022, à atteindre

un contenu local de 50 % d'ici 2035. Les lauréats de l'AO6 ont par ailleurs pris des engagements en ce sens dans le cadre de la charte de contenu local portée par les clusters régionaux.

Pour cela, l'État et le Conseil Régional d'Occitanie piloteront, avec le soutien technique d'Ad'Occ, un groupe d'experts incluant des industriels, des clusters et organisations professionnelles, la plateforme d'accélération vers l'industrie du futur Pad'Occ, les ports de Port-La-Nouvelle (avec la SEMOP et Euroports) et de Sète. Ce groupe d'experts aura pour mission de quantifier et de qualifier les besoins industriels des grands donneurs d'ordres de la filière. Ces travaux permettront également de préciser les conditions à remplir pour qu'une entreprise industrielle puisse se positionner de manière compétitive sur la filière de l'éolien flottant.

Une fois que ces besoins auront été qualifiés, il s'agira d'identifier les entreprises régionales capables d'y répondre et, pour celles qui ne remplissent pas aujourd'hui les conditions d'accès au marché ou de compétitivité nécessaires, de les accompagner dans leur structuration, leur montée en compétence et le financement de leurs projets.

Enfin, pour les segments ou sous-segments pour lesquels il n'existe aujourd'hui pas d'offre de service en Occitanie, il s'agira d'évaluer l'opportunité de compléter la chaîne de valeur de manière ciblée et, le cas échéant, de mobiliser les agences d'attractivité pour attirer de nouveaux acteurs.



© LM SLB France BEZIER 15059-ROUGH

# Objectifs



Accompagner RTE et les développeurs lauréats de l'AO6 et les candidats aux AO9 (et suivants) dans la définition de leur stratégie industrielle en Occitanie :

- quantifier et qualifier les besoins industriels ;
- connecter ces entreprises avec les universités, laboratoires, écoles d'ingénieurs régionales, etc. afin de répondre aux défis technologiques de l'éolien flottant, favoriser les projets d'innovation collaborative, et l'essaimage de start-up issues de la recherche publique ;
- valoriser l'offre des entreprises régionales et les aider à se positionner sur les marchés de l'éolien flottant pour maximiser le contenu local ;
- accompagner l'implantation en Occitanie d'acteurs-clés pour le développement de la filière, en mobilisant l'ensemble des leviers à disposition (financier, foncier, réglementaire, technique).

## Emploi et formation : faire émerger une main d'œuvre qualifiée et opérationnelle

Les acteurs de la filière ont pris des engagements forts en matière d'emploi et de formation.

Concernant l'emploi, le Pacte passé entre l'État et la filière prévoit que cette dernière atteigne au moins 20 000 emplois d'ici 2035. Quant à la formation, les lauréats de l'AO6, Ocean Winds et EDF Renouvelables, se sont engagés à consacrer 400 000 heures à l'insertion professionnelle des publics en difficulté, dont au moins 80 000 heures de formation certifiante.

Compte tenu des besoins croissants de la filière en compétences et main d'œuvre qualifiée, le Comité stratégique de filière devra s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation pour les métiers de l'éolien en mer. Dans ce cadre, l'État et le conseil régional d'Occitanie réuniront les industriels, organismes de formation et opérateurs du réseau pour l'emploi pour identifier les besoins et compétences, structurer une offre de formation adaptée et développer les canaux de recrutement, en capitalisant sur les structures et dispositifs existants (comités locaux pour l'emploi, territoires d'industrie, etc.).

Concernant le volet « formation », une attention particulière sera portée à la déclinaison opérationnelle du projet MECENE, porté par l'Université de Montpellier, dans le cadre de l'AAP France 2030 « Compétences et métiers d'avenir ». Rassemblant acteurs universitaires, industriels et institutionnels des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Occitanie, ce projet vise à créer et/ou adapter une trentaine de formations de tous niveaux (bac-3 à bac+5), et à élargir le vivier de recrutement sur les métiers en tension.

En parallèle des enjeux de formation, le Comité stratégique de filière s'emploiera à accroître les capacités de recrutement de la filière. Pour cela, une mise à jour des diagnostics existants sera réalisée pour préciser les besoins en recrutement et leur séquençage dans le temps. Ce travail prêter une attention spécifique au bassin d'emploi de Narbonne, où se concentreront les activités en lien avec l'éolien flottant en Occitanie. Par ailleurs, les acteurs travailleront à renforcer l'attractivité de la filière de l'éolien en mer, afin de retenir la main d'œuvre spécialisée et d'attirer des profils issus d'autres filières. Un effort sera consacré à la montée en compétences de ces profils, afin qu'ils puissent répondre aux besoins spécifiques de la filière éolien en mer.

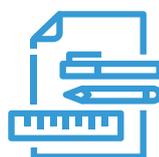
# Objectifs



- Actualiser les diagnostics de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) pour avoir une vision claire des besoins des entreprises et leur échelonnement dans le temps.



- Accompagner la structuration d'une offre de formation spécialisée sur les métiers de l'éolien en mer, notamment au travers du déploiement du projet MECENE.



- Renforcer l'attractivité de la filière de l'éolien flottant, afin de fidéliser la main d'œuvre spécialisée et faciliter la reconversion de profils issus d'autres filières.





## Tourisme : faire de l'éolien en mer une opportunité pour le littoral

Les retours d'expérience démontrent que le développement de l'éolien en mer pourra être une opportunité pour les territoires du littoral d'Occitanie. Si l'annonce des projets de parcs éoliens peut susciter des interrogations en raison de leur visibilité depuis les côtes, les enjeux de l'éolien en mer semblent de mieux en mieux compris voire acceptés par les populations locales et touristiques. Dans une étude menée à l'initiative de l'État auprès d'un échantillon de touristes du golfe du Lion, 85 % des touristes interrogés affirment que la présence d'un parc éolien en mer ne constitue pas un frein pour revenir dans la région.

Par ailleurs, l'installation des parcs en mer peut constituer une opportunité de diversifier l'offre touristique des communes littorales, notamment en direction du tourisme industriel (visite des parcs, etc). Plusieurs acteurs ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour développer des activités liées à l'éolien en mer, notamment les navires de transport de passagers. Ainsi, le Comité stratégique de

filière mandatera le Parlement de la Mer pour piloter un groupe de travail sur le déploiement d'une stratégie touristique en lien avec l'éolien en mer.

Afin de permettre cette mutation touristique, plusieurs instruments pourront être mobilisés. Parmi eux, les fonds de développement territorial que les développeurs de parcs commerciaux s'engagent à financer dans le cadre des appels d'offres, dont une partie pourrait être allouée au financement des projets touristiques des collectivités locales du littoral.

Le Comité stratégique de filière étudiera ainsi la possibilité de créer une *community foundation* pour l'éolien en mer en Occitanie. Déjà mis en place pour d'autres projets éoliens en mer, notamment en Écosse, ce type de dispositif permettrait d'associer la population locale à la sélection des projets et de favoriser l'acceptabilité de l'éolien en mer sur le territoire.



# Objectifs



- Sensibiliser les communes littorales d'Occitanie aux opportunités de tourisme en lien avec l'éolien flottant (tourisme industriel) et accompagner des expérimentations.
- Travailler avec les développeurs de parcs en Occitanie pour allouer une partie des fonds de développement territorial aux projets touristiques des communes impactées.
- Étudier la possibilité de créer une *community foundation* pour l'éolien en mer en Occitanie, afin de financer les projets d'adaptation des collectivités locales.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

